

CODE DE CONDUITE

Message du Président

“Chez ASN, nos valeurs fondamentales sont ancrées dans le développement d'une confiance durable entre nos clients et nos partenaires. Nous nous engageons à penser de manière innovante, à développer habilement et à mettre en œuvre efficacement des réseaux sous-marins de fibre optique à travers le monde. Notre approche ne se limite pas à la connectivité ; elle consiste à le faire de manière responsable et durable, en veillant à ce que chaque projet que nous entreprenons contribue de manière positive au monde dans lequel nous vivons. »

Alain Biston, Président

Afin de rendre nos valeurs fondamentales concrètes, nous nous engageons à mener nos activités de manière éthique, responsable et transparente. Notre succès repose sur la confiance de nos parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, investisseurs, autorités et communautés dans lesquelles nous opérons. Le présent Code de Conduite énonce les principes qui guident notre comportement et nos décisions, garantissant que nous agissons avec intégrité dans tous les aspects de notre activité.

Ce code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs d'Alcatel Submarine Networks (« ASN »), ainsi qu'à nos partenaires commerciaux le cas échéant. Les éléments de ce Code de Conduite font l'objet de formations régulières auxquelles tous les employés d'ASN sont tenus de participer. Chacun d'entre nous est responsable de la compréhension et du respect des directives de ce code et des politiques associées. Ne pas se conformer aux principes énoncés dans ce code peut conduire à des actions disciplinaires.

Voici un résumé concis des 11 sections de notre Code de Conduite, réparties en 5 piliers clés :

1. **Éthique et intégrité** : Mener nos affaires avec honnêteté, équité et transparence. Éviter la corruption et les pots-de-vin et veiller à l'exactitude de notre *reporting*.
2. **Conformité juridique** : Respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes éthiques au niveau mondial, y compris la lutte contre la corruption, les sanctions commerciales et les lois sur la concurrence.
3. **Droits de l'homme et diversité** : Respecter les droits de l'homme, promouvoir la diversité et garantir un lieu de travail sûr, ouvert à tous et exempt de harcèlement.
4. **Durabilité et responsabilité** : Protéger les actifs de l'entreprise, minimiser l'impact sur l'environnement et encourager l'utilisation responsable des ressources.
5. **Responsabilité** : Signaler les violations, éviter les conflits d'intérêts et garantir une prise de décision honnête tout en préservant la réputation de l'entreprise.

1. Pratiques commerciales éthiques

1.1 Relations honnêtes et équitables

Nous nous engageons à mener nos activités avec honnêteté et intégrité. Cela signifie que nous devons traiter nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires et nos concurrents de manière équitable. Nos actions doivent refléter la transparence, le respect et un comportement éthique.

- Pas de pots-de-vin ni de corruption : Nous interdisons strictement toute forme de pots-de-vin, de corruption ou de paiements inappropriés à des fonctionnaires, des particuliers ou des entités en vue d'obtenir ou de conserver des marchés.
- Concurrence loyale : Nous nous conformons aux lois antitrust et aux lois sur la concurrence qui favorisent une concurrence loyale. Tout accord, arrangement ou pratique susceptible de restreindre de manière déloyale la concurrence est interdit.

1.2 Des rapports exacts et transparents

Nous veillons à l'exactitude et à l'exhaustivité de tous les rapports d'activités, documents et registres. Les états financiers, les contrats et les rapports internes doivent refléter fidèlement les activités de l'entreprise.

- Pas de fausses déclarations : Les employés ne doivent jamais déformer des faits ou manipuler des données financières ou opérationnelles.
- Respect des normes comptables : Nous respectons les principes et les normes comptables applicables afin de garantir la transparence et la sincérité des rapports financiers.

2. Respect des lois et règlements

2.1 Conformité juridique

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables. Les employés sont tenus de comprendre et de respecter les lois qui s'appliquent à leur rôle, y compris, mais sans s'y limiter :

- Lois anti-corruption : Nous nous conformons aux lois anticorruptions internationales telles que la loi française Sapin II, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (*U.S. Foreign Corrupt Practices Act (FCPA)*), la loi britannique sur la corruption (*UK Bribery Act*) et d'autres lois locales.
- Sanctions commerciales et contrôle des exportations : Nous respectons toutes les lois applicables portant sur des restrictions commerciales, les contrôles à l'exportation et les sanctions lorsque nous traitons avec des entités étrangères.

2.2 Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous appliquons des pratiques rigoureuses de lutte contre le blanchiment d'argent et nous nous engageons à identifier et à prévenir toute implication dans des activités de blanchiment d'argent. Nous ne soutenons ni ne facilitons sciemment le blanchiment d'argent ou le financement d'activités illégales. Toute activité suspecte doit être signalée à la Direction Juridique et Conformité.

3. Droits de l'homme et pratiques de travail équitables

3.1 Engagement en matière de droits de l'homme

Nous respectons et promouvons les droits de l'homme internationalement reconnus, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Nous nous engageons à mener nos activités dans le respect des droits de tous les individus.

- Pas de travail forcé ni de travail des enfants : Nous interdisons le recours au travail forcé, y compris le travail en servitude, le travail en prison ou le travail des enfants, dans toutes nos opérations ou chaînes d'approvisionnement.
- Dignité et respect : Nous traitons tous les individus avec dignité et respect et ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'exploitation.

3.2 Diversité et inclusion

Nous nous engageons à favoriser un lieu de travail inclusif qui promeut la diversité sous toutes ses formes, y compris la race, le sexe, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle et le handicap. La diversité renforce notre organisation et nous permet de mieux servir nos clients dans le monde entier.

- L'égalité des chances en matière d'emploi : Nous offrons l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi, y compris le recrutement, la promotion et la formation.
- Interdiction de la discrimination et du harcèlement : Les pratiques discriminatoires ou le harcèlement de toute nature, y compris le harcèlement sexuel, sont strictement interdits.

4. Santé et sécurité sur le lieu de travail

4.1 Environnement de travail sûr

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr et sain à tous nos employés. Les employés, les sous-traitants et les partenaires commerciaux doivent se conformer à toutes les réglementations en matière de santé et de sécurité ainsi qu'aux politiques de l'entreprise visant à prévenir les blessures et les accidents sur le lieu de travail.

- Normes de santé et de sécurité : Nous respectons toutes les réglementations applicables en matière de sécurité sur le lieu de travail et suivons des politiques internes conçues pour minimiser les risques et assurer le bien-être des employés.
- Signalement des risques : Les employés doivent immédiatement signaler toute situation dangereuse ou tout risque sur le lieu de travail à leurs supérieurs ou à la direction QHSE.

4.2 Lieu de travail exempt de drogue et d'alcool

Nous maintenons un lieu de travail exempt de drogues et d'alcool afin de garantir la sécurité et la productivité de nos employés. L'utilisation, la possession ou la distribution de drogues illégales ou l'abus d'alcool sur les sites de l'entreprise ou dans le cadre des activités de l'entreprise sont interdits.

5. Protection des actifs de l'entreprise

5.1 Utilisation responsable des ressources de l'entreprise

Nous sommes tous responsables de la protection des actifs d'ASN, y compris la propriété physique, la propriété intellectuelle, la technologie et les ressources financières. L'utilisation abusive, le gaspillage ou le vol des biens de l'entreprise sont strictement interdits.

- Utilisation à des fins professionnelles : Les ressources de l'entreprise, y compris les ordinateurs, les téléphones et autres équipements, ne doivent être utilisées qu'à des fins professionnelles légitimes, sauf autorisation contraire.
- Propriété intellectuelle : Nous devons protéger la propriété intellectuelle de l'entreprise, y compris les brevets, les marques, les droits d'auteur, les secrets commerciaux et les informations confidentielles.

5.2 Confidentialité et protection des données

Nous devons protéger toutes les informations confidentielles et propriété de l'entreprise, de nos employés, de nos clients et de nos partenaires commerciaux. La divulgation ou l'utilisation non autorisée d'informations confidentielles est interdite.

- Protection des données : Nous nous conformons aux réglementations applicables en matière de protection des données, y compris le Règlement général sur la protection des données (RGPD), en veillant à la bonne gestion et à la sécurité des données personnelles.

6. Conflits d'intérêts

6.1 Éviter les conflits

Il y a conflit d'intérêts lorsque des intérêts personnels interfèrent ou semblent interférer avec les intérêts de l'entreprise. Les employés doivent éviter toute situation susceptible de déboucher sur un conflit d'intérêts et divulguer tout conflit potentiel à leurs supérieurs hiérarchiques.

- Relations personnelles : Les employés doivent éviter d'embaucher ou de superviser des parents proches, à moins que ces relations ne soient divulguées et gérées de manière appropriée.
- Intérêts commerciaux externes : Tout emploi, activité de consulting ou détention d'intérêts dans des concurrents, des fournisseurs ou des clients doit être divulgué et approuvé par la direction.

6.2 Cadeaux et hospitalité

Les cadeaux et l'hospitalité ne peuvent être offerts ou acceptés que s'ils sont raisonnables, appropriés et conformes aux lois locales et aux politiques de l'entreprise. Les cadeaux somptueux ou extravagants sont interdits car ils pourraient être perçus comme des tentatives d'influencer les décisions commerciales.

- Valeur nominale : Les cadeaux doivent avoir une valeur symbolique et être offerts en signe de bonne volonté, et non dans le but d'obtenir un traitement préférentiel.
- Pratiques interdites : Les cadeaux en espèces, les cadeaux en échange de faveurs ou les cadeaux pendant les négociations contractuelles sont interdits.

7. Responsabilité environnementale

7.1 Engagement en faveur du développement durable

Nous nous engageons à réduire notre empreinte environnementale et à promouvoir la durabilité dans toutes nos activités. Cela comprend la réduction des déchets, les économies d'énergie et l'utilisation efficace des ressources.

- Respect des lois sur l'environnement : Nous respectons toutes les réglementations environnementales applicables et nous nous efforçons de dépasser ces normes dans la mesure du possible.
- Pratiques durables : Nous cherchons à innover et à mettre en œuvre des pratiques industrielles et commerciales durables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

7.2 Réduction de l'impact sur l'environnement

Nos activités commerciales visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à minimiser l'utilisation de l'eau et à gérer les déchets de manière responsable. Les employés sont encouragés à contribuer aux objectifs de durabilité de l'entreprise en prenant des décisions respectueuses de l'environnement dans leur travail quotidien.

8. Marketing et communication responsables

8.1 Communication honnête

Nous nous engageons à fournir une communication claire, exacte et honnête dans tous nos documents de marketing et d'affaires. Les déclarations fausses ou trompeuses susceptibles de désinformer nos clients ou nos parties prenantes sont strictement interdites.

- Respect des lois sur la publicité : Nous respectons toutes les lois applicables en matière de publicité et de marketing afin de garantir que nos communications sont véridiques et non trompeuses.

8.2 Utilisation des réseaux sociaux

Les employés doivent être attentifs à leur présence en ligne et à l'image qu'ils donnent de l'entreprise. Lorsqu'ils utilisent les réseaux sociaux, les employés ne doivent pas divulguer d'informations confidentielles ni faire de déclarations susceptibles de nuire à la réputation de l'entreprise. Seuls les employés expressément autorisés par leur fonction ou ayant reçu une approbation préalable peuvent communiquer au nom de l'entreprise. La représentation non autorisée de l'entreprise sur les réseaux sociaux est strictement interdite. Lorsqu'ils interviennent sur les réseaux sociaux à titre personnel, les employés doivent indiquer clairement que leurs opinions sont personnelles et qu'ils ne représentent pas l'entreprise.

9. Relations avec les fournisseurs et les partenaires

9.1 Partenariats éthiques

Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à des normes éthiques similaires à celles décrites dans le présent Code de Conduite. Nous nous engageons à établir des relations avec des partenaires qui respectent les droits de l'homme, le droit du travail et les normes environnementales.

- Vérifications préalables : Nous effectuons les vérifications préalables appropriées à l'égard de nos fournisseurs, de nos clients et d'autres tiers pour nous assurer qu'ils respectent nos valeurs et nos normes éthiques, pour prévenir toute implication dans des activités illégales et pour préserver la réputation de l'entreprise.

- Aucune tolérance pour la corruption : Nous ne tolérons pas la corruption dans notre chaîne d'approvisionnement et attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois anti-corruption applicables.

10. Dénonciation et signalement

10.1 Signalement des infractions

Les employés sont encouragés à signaler toute violation du présent Code de Conduite, des lois applicables ou des politiques de l'entreprise. Nous mettons à leur disposition plusieurs canaux de signalement confidentiel, en particulier à cette adresse : ethics@asn.com.

- Pas de représailles : Les représailles à l'encontre des employés qui soulèvent des problèmes de bonne foi sont strictement interdites. Tous les rapports feront l'objet d'une enquête approfondie et des mesures appropriées seront prises.

10.2 Enquête sur les violations

L'entreprise enquêtera sur tout rapport faisant état d'un comportement contraire à l'éthique, d'une violation de la loi ou d'un manquement au présent code.

11. Prise de décision éthique

11.1 Cadre décisionnel

Lorsqu'ils sont confrontés à une décision difficile, les employés sont encouragés à utiliser le cadre suivant :

1. Est-ce légal ? Assurez-vous que l'action est conforme aux lois et règlements.
2. Est-ce éthique ? Examinez si l'action est conforme à nos principes éthiques.
3. Est-elle conforme aux valeurs de l'entreprise ? L'action défend-elle la réputation et l'intégrité de l'entreprise ?
4. Seriez-vous à l'aise avec une divulgation publique ? Réfléchissez à la manière dont la décision serait perçue par les parties prenantes, y compris les médias et le public.

Conclusion

Chez ASN, nous nous engageons à maintenir les plus hauts standards d'éthique et d'intégrité dans tous les aspects de notre activité. En adhérant à ce Code de Conduite, nous nous assurons de rester une organisation fiable et respectée.

Si vous avez des questions sur ce code ou si vous avez besoin de conseils, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique ou la direction juridique et de la conformité. Si vous souhaitez faire part de vos préoccupations, vous pouvez contacter votre supérieur hiérarchique, la direction juridique et de la conformité ou utiliser notre canal de signalement (ethics@asn.com).